

**BUREAU EXECUTIF**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18/06/2023**

Le dimanche 18 juin 2023 à Djrègbé, le Bureau Exécutif de l’APN s’est réuni au cours d’une séance élargie aux présidents des CTP ou leurs représentants et à quelques personnes ressources, sur l’initiative du président.

Cette réunion, dirigée par le Président du BE, a effectivement démarré à 14h26min.

L’ordre du jour principal de cette séance était l’organisation de fête identitaire spécifié en deux questions :

1. Peut-on organiser cette fête sans que l’Association ne soit immatriculée ?
2. Est-il nécessaire de choisir un tissu pour la fête ? Si oui dans quel délai peut-on commander et obtenir ce tissu ?
3. Divers.
4. ***Peut-on organiser cette fête sans que l’Association ne soit immatriculée ?***

Les discussions autour de ce point ont été précédées du point de suivi du dossier d’enregistrement. En effet, dans le cadre du suivi de dossier, le Président et la SG ont été reçus par un agent du Ministère de l’intérieur et des cultes chargés de l’étude de notre dossier. Ce dernier a fait part de trois (03) observations au cours de cette rencontre à savoir :

1. Dénomination de l’association. Il a estimé que nous devons intégrer un terme en français qui explique bien la dénomination ADJOBI.

Les points saillants du débat ont porté sur la pertinence de cette observation. Mais pour que le dossier ne soit pas bloqué il a été décidé à l’unanimité d’insérer le nom fraternité ou le vivre ensemble dans la dénomination de l’association. Il a été également recommandé à deux aînés de suivre avec les services compétents la nouvelle formulation à utiliser.

1. Insertion du logo dans les textes « article 4 des statuts »

Il n’y a pas eu d’objection par rapport à cette proposition.

1. Signature des statuts et règlement intérieur

Nos textes (statuts et règlement intérieur) doivent être signés par les membres du Présidium de l’AG constitutive.

Après ce point fait par la SG, et vu les difficultés liées à l’enregistrement de l’association, il a été décidé que la fête identitaire soit reportée pour l’année 2024. En lieu et place de cette fête, cette année, nous organiserons une sortie de présentation officielle de l’association. Les modalités pratiques de cette sortie seront définies par le Bureau Exécutif et présentées aux membres de l’association au cours d’une Assemblée Générale extraordinaire.

1. ***Est-il nécessaire de choisir un tissu pour la fête ? Si oui dans quel délai peut-on commander et obtenir ce tissu****?*

L’ensemble des membres présents ont approuvé la nécessité de choisir un tissu pour la fête. Mais le délai pour confection du tissu pour de pareilles occasions va de trois à six mois ce qui est impossible si notre fête identitaire devrait avoir lieu en Août 2023.

La fête ayant été reportée pour l’année prochaine, des dispositions seront prises pour que la commande se fasse dans le délai.

1. *Divers*

En divers il a été décidé de la convocation d’une Assemblée Générale extraordinaire pour informer l’ensemble des membres de l’Association des décisions issues de cette réunion élargie aux présidents des Commissions Techniques Permanentes.

Aucun point n’étant plus à l’ordre du jour, le Président a remercié les membres des CTP et les autres invités présents à cette réunion pour leur promptitude. La réunion a été clôturée à 16h15mn.

Fait à Djrègbé le 18/06/23

Rodrigue S. HAZOUME Naïm AKIBOU

2ème Secrétaire Général Adjoint Président